

DOMAINE DES CELESTES



Julien Sefraoui



Vauvert (30)



9 ha de vignes



IGP Gard, VDF, certification
Biodivin



Aménagements agroforestiers

Haie

Date d'implantation des arbres : 1997 en même temps que la vigne

Essences : cyprès, pistachiers

Objectif : effet brise-vent pour se protéger des traitements effectués sur la parcelle voisine

Dimensions de la haie :

- Longueur : 200 m
- Hauteur : 10 m
- Epaisseur : 3 m

Orientation : Nord/Sud

Distance par rapport à la vigne : 3 m

Ombre portée jusqu'au 3ème rang





PRÉSENTATION DU DOMAIN ET MISE EN PLACE DE L'AGROFORESTERIE

Vignoble créé en 2021 sur 8 hectares. Parcille bio et haie implantée depuis 35 ans.
Aujourd'hui 6 cuvées sont disponibles.
Conversion à la Biodynamie engagée en 2021 et certifiée en 2022.



CONDUITE DES ARBRES SUR LA PARCELLE

A la plantation, 20 tonnes d'engrais/ha et décaissement à 80 cm.
Le désherbage est manuel. Apport d'eau la première année seulement.
Taille de la haie en bordure côté vigne (1 à 2 fois par an)
Aucune opération sur la vigne impactée par la haie



CONDUITE DE LA VIGNE SUR LA PARCELLE

Cépage/porte greffe : Mourvèdre/R110
Forme : Gobelet
Date de plantation : 1998
Distance de plantation : 2,10 m x 1,10 m
Travail du sol : décavaillonneuse, griffon, charrue vigneronne
Enherbement : test semi d'un couvert de légumineuses et de folle avoine en 2023
Traitement des bioagresseurs :
Oïdium avec du soufre (50 kg/an), Mildiou avec du cuivre (1,5 kg/an) et Tordeuse : spinosad
Fertilisation : enfouissement du couvert végétal et déjection des moutons qui pâturent la vigne,
pas d'engrais chimique
Irrigation : aucune



BILAN ET PERSPECTIVE

Aucune difficulté particulière sur les opérations liées aux arbres. Les futurs projets consistent à planter des haies pour favoriser la biodiversité et installer des abris à chauve-souris dans les parcelles pour lutter contre la tordeuse de la grappe.